

Le refus d'arrêter les suspects

L'un des passages les plus troublants de ce rapport concerne la présence de criminels identifiés comme tels dans la zone de sécurité mise en place par les soldats de l'opération Turquoise pendant les massacres. Le général Lafourcade informe pourtant rapidement l'état-major de cette situation et l'ambassadeur Yannick Gérard écrit au Quai d'Orsay : « Puisque nous considérons que leur présence n'est pas souhaitable dans la zone humanitaire sûre et dans la mesure où nous savons que les autorités portent une lourde responsabilité dans le génocide, nous n'avons pas d'autre choix, quelles que soient les difficultés, que de les arrêter [...] En attendant que les instances judiciaires internationales compétentes se

prononcent sur leur cas ». Le premier ministre Édouard Balladur est sur la même ligne : « Si des membres du gouvernement intérimaire « viennent à nous et que nous en sommes informés, nous les internerons. » Ce ne sera jamais le cas. Le rapport explique que la position du Quai d'Orsay s'est exprimée clairement dès le 15 juillet : « La Zone humanitaire sûre ne saurait servir de refuge aux membres du gouvernement intérimaire, mais il est exclu de les placer en détention. Il faut donc les faire partir rapidement, avant qu'un nouveau gouvernement à Kigali n'exige leur arrestation. Une note non signée trouvée aux archives diplomatiques le dit sans ambages. »

P. C.